



Effets positifs sur :

- Ressource alimentaire des pollinisateurs ●
- Sites de nidification et de reproduction des pollinisateurs sauvages ●
- Augmentation de la connectivité et de l'hétérogénéité du paysage ●
- Diminution de l'exposition des pollinisateurs aux produits phytosanitaires ●
- Assurer un service de pollinisation stable et suffisant ●

- Effets positifs attendus
- Effets positifs indirects

Fiche d'identité

Structure porteuse :

Conseil Départemental de la Haute Garonne

Périmètre de mise en oeuvre :

Régions : Occitanie

Départements : Haute-Garonne

Echelle : Départementale

Echelle paysagère cible : Paysage

Nombre d'agriculteurs/apiculteurs impliqués : Tous les agriculteurs du département et Tous les apiculteurs du département impliqués

Début :

2023 - en cours

Objectifs

- Elaborer une stratégie de protection des pollinisateurs sauvages et domestiques cohérente avec les enjeux de territoire
- Mettre les acteurs concernés autour de la table et réfléchir ensemble aux actions à mener

L'Initiative

Contexte

A travers son réseau de conseillers et ses aides financières, le Conseil départemental de Haute-Garonne s'engage au quotidien en faveur des pratiques Agroécologiques à :

- Protéger l'environnement : mieux utiliser les interactions biologiques et leurs potentiels
- Maintenir l'élevage en plaine et en estive (pastoralisme) et améliorer le bien-être animal
- Réduire les intrants chimiques et les consommations d'énergie non renouvelable
- Préserver les sols vivants : lutte contre l'érosion et protection de leur fertilité
- Réduire les consommations d'eau, d'intrants chimiques, de médicaments vétérinaires...
- Développer les circuits courts, filières de proximité, produits de qualité
- Développer une nouvelle politique en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture

Dans le cadre de son action volontariste pour la préservation de la biodiversité en Haute-Garonne, l'Assemblée Départementale a voté le 24 janvier 2023 un « **Plan Départemental en faveur des Pollinisateurs et de l'Apiculture en Haute-Garonne** ». Elaboré en collaboration avec les divers partenaires professionnels et institutionnels, et en transversalité avec les diverses directions du Conseil départemental de Haute-Garonne (CD31), il témoigne de la volonté politique d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques plus respectueuses de la santé des consommateurs et de l'environnement, de soutenir la production locale et de qualité de miels hauts-garonnais, de préserver la biodiversité aux travers des pollinisateurs, de faire se rencontrer agriculteurs et apiculteurs et enfin, de sensibiliser tout à chacun sur la nécessité de protéger toutes les abeilles pour le bien commun.

Le Plan Départemental en faveur des Pollinisateurs et de l'Apiculture en Haute-Garonne

Ce plan vise à sauvegarder les pollinisateurs domestiques et sauvages tout en soutenant la filière apicole départementale au travers de 31 actions concrètes regroupées autour de 3 axes majeurs :

• **Protéger les pollinisateurs par un développement des habitats et des ressources alimentaires (13 actions)**

La diversité des pollinisateurs dépend de la qualité et de la diversité des écosystèmes présents, dont les agroécosystèmes. Ainsi, le maintien ou la création d'une ressource alimentaire abondante et d'habitats diversifiés sont un enjeu majeur pour la sauvegarde des pollinisateurs.

N°	ACTIONS : RESSOURCE ALIMENTAIRE INSUFFISANTE
1	Développer une aide à l'implantation d'infrastructures agro-environnementales au sein des exploitations agricoles
2	Poursuivre les bonnes pratiques d'aménagement dans le cadre des Mesures compensatoires en préservant les milieux naturels, transformant le milieu forestier, plantant des haies et espaces boisés
3	Développer une politique départementale globale favorable aux pollinisateurs à intégrer en amont de tous nouveaux projets routiers
4	Développer une politique départementale globale favorable aux pollinisateurs à intégrer en amont des nouveaux projets de collèges et de leur entretien (éviter, réduire, compenser + accompagnement)
5	Lancer un Plan de gestion du patrimoine arboré sur 48 sites entretenus par le CD31
6	Développer les bases de données foncières du CD31 – Audit de biodiversité
7	Poursuivre les bonnes pratiques de gestion des dépendances vertes routières
8	Développer de nouvelles mesures de gestion sur les dépendances vertes routières

Le second enjeu crucial, pour protéger les pollinisateurs, consiste à prévenir les intoxications chroniques et les surmortalités subies par les colonies d'abeilles domestiques afin de prévenir efficacement les pertes de cheptel, notamment à la sortie hiver. Cela devra être couplé avec une réduction du stress généré par les prédateurs extérieurs (frelon asiatique). Un travail auprès de la profession agricole est à mener ainsi qu'une collaboration avec les collectivités autour de la problématique du frelon asiatique.

N°	ACTIONS : INTOXICATIONS CHRONIQUES ET SURMORTALITÉS
9	Poursuivre le programme zéro phyto sur les espaces départementaux
10	Poursuivre le conseil phytosanitaire limité et alternatif auprès de agriculteurs afin de diminuer l'impact des produits phytosanitaires.
11	Maintenir et développer le réseau de ruchers sentinelles pour mettre en œuvre une biosurveillance de la biodiversité végétale et des toxiques

N°	ACTIONS : STRESS ET PRÉDATIONS AUGMENTANT LES MORTALITÉS DE COLONIES
12	Poursuivre le retrait des nids de frelons asiatiques sur les dépendances routières
13	Accompagner une politique départementale de lutte contre le frelon asiatique à destination des collectivités et des citoyens en lien avec le Plan national de piégeage

• **Accompagner le développement de la filière apicole départementale (7 actions)**

La professionnalisation de la filière apicole rencontre des difficultés pour s'installer et commercialiser les productions par manque de labellisation et une traçabilité faible (miels d'importation).

La proportion très importante d'apiculteurs de loisirs pose également des problèmes de structuration de la commercialisation qui s'effectue essentiellement en circuit court, ce qui offre une valeur ajoutée significative, mais limite les quantités écoulées. A contrario, la grande majorité des apiculteurs professionnels écoulent leur production en gros et demi-gros auprès de transformateurs industriels ou de négociants qui offrent des prix très fluctuants en fonction des miellées. *Les actions spécifiques à la filière apicoles (de N°14 à 18) sont à consulter directement dans le document complet.

Le manque d'interconnaissances entre les filières agricoles et au sein même des réseaux apicoles limite une coopération efficace et apaisée pour développer des projets en commun au bénéfice de tous.

N°	ACTIONS : FAIBLE COOPÉRATION AGRICULTEURS / APICULTEURS
19	Développer les services de pollinisation (arboriculture, tournesol, colza) et le suivi des ruchers transhumants pour éviter une saturation de l'espace et des problèmes sanitaires
20	Collaborer avec les instances en charge de l'application du Plan National Interministériel Pollinisateurs 2021-2026 en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation

• **Sensibiliser, former, informer** (11 actions)

Pour accompagner durablement la préservation des pollinisateurs sauvages et domestiques, il est primordial de consolider les connaissances de l'ensemble des citoyens dont les élus locaux et la jeunesse, par une communication institutionnelle adaptée. La diffusion d'informations sur les spécificités de la filière apicole, la réglementation et la nécessité de développer des écosystèmes favorables participera à une meilleure sauvegarde des pollinisateurs. Par ailleurs, le département possède des leviers d'action en interne qu'il convient d'accompagner par une formation adaptée.

N°	ACTIONS : MÉCONNAISSANCE GÉNÉRALE DES POLLINISATEURS
21	Sensibiliser les agris aux problématiques de l'apiculture et des pollinisateurs via des sessions d'informations dans les 4 secteurs du département
22	Fédérer les agriculteurs et les apiculteurs autour d'expérimentations territorialisées communes
23	Éditer une newsletter à destination des apiculteurs
24	Sensibiliser les élus locaux sur les pollinisateurs/apiculture et développer des outils d'information et de communication à leur usage
25	Construire une communication institutionnelle adaptée (médias, réseaux, flyers, manifestations...)
26	Poursuivre les sensibilisations thématiques organisées à la Maison de la biodiversité - forêt de Buzet
27	Soutenir ou mener des projets d'aménagements pédagogiques pour sensibiliser les élèves de collèges à la préservation des pollinisateurs
28	Poursuivre le suivi des ruches former des agents volontaires du CD 31 à l'apiculture de loisir
29	Former les conseillers agroenvironnement de la DAE + les agents volontaires des services opérationnels du CD31 à la protection et à la favorisation des abeilles sauvages et domestiques dans le cadre de leurs missions (auprès des agriculteurs, sur les dépendances départementales...)
30	Former les équipes mobiles d'entretiens des espaces verts et leur encadrement, à une gestion différenciée favorables aux abeilles sauvages et domestiques
31	Assurer la transversalité interne au CD31 et organiser le suivi d'évaluation pour maintenir l'interconnaissance et suivre les actions du plan

Chaque action fait l'objet d'une Fiche action détaillée dans le document du Plan

Analyse 360°



Force

Le Conseil départemental de Haute-Garonne est le seul à avoir décliné un plan d'actions en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture à cette échelle départementale. A ce jour, il existe seulement un plan national et ses déclinaisons régionales. La réflexion en amont autour des enjeux et la co-construction de ce plan avec les acteurs concernés sur le territoire permet à ce document de proposer des actions cohérentes et qui entre en résonance avec les spécificités locales notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'apiculture. La co-construction des actions et des fiches-actions correspondantes avec les différents acteurs a permis de franchir la première marche en termes de sensibilisation sur les pollinisateurs sauvages comme domestiques.

Enfin, ce plan traite de tous les grands leviers d'actions pour agir en faveur des pollinisateurs notamment en milieu agricole : ressource alimentaire, site de nidification pour les pollinisateurs sauvages, connectivité du paysage, service de pollinisation et réduction de l'exposition des pollinisateurs aux produits phytopharmaceutiques.



Conseil / Point de vigilance

La rédaction de ce plan a permis d'aborder le sujet des pollinisateurs en Haute-Garonne et de réfléchir aux meilleures stratégies pour les protéger et les favoriser.

Afin que les actions proposer atteignent les objectifs fixés, il sera nécessaire de mettre en face les moyens financiers et un accompagnement suffisants. Par ailleurs, l'animation du réseau d'acteurs concernés est une des clés de réussite de ce plan mais nécessite des moyens humains.
D'après le porteur de l'initiative, les freins à éliminer sont : La réceptivité et la mobilisation des agriculteurs à ce sujet en période de crise.

En savoir plus

[Plan départemental en faveur des pollinisateurs et de l'apiculture en Haute-Garonne
https://cd31.net/apiculture](https://cd31.net/apiculture)

Partenaires



Conseil Général de la Haute Garonne

Direction de l'Agro-écologie – Service Agriculture : Maître d'ouvrage / pilotage général du plan



Label BEE FRIENDLY

Maître d'œuvre / diagnostics et formations – actions 21 et 22



CNRS - Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive

Expertise scientifique pollinisateurs



ITSAP - Institut de l'abeille

Expertise scientifique pollinisateurs



OPIE - Office pour Les Insectes et Leur Environnement

Expertise technique PRA pollinisateurs



Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Expertise agricole et filières



Association Arbres et Paysages d'Autun

Expertise technique Haies



Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

Expertise technique faune sauvage



Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)

Expertise technique restauration écologique / végétal local



Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA 31)

Maître d'œuvre opérationnel – volet lutte contre le frelon asiatique / expertise sanitaire



Association de Développement de l'Apiculture (ADA) en Occitanie

Partenaire professionnel



FREDON Occitanie

Partenaire sanitaire



Syndicat des Apiculteurs d'Occitanie (SAO)

Partenaires syndicaux



Syndicat d'Apiculture Méridionale (SAM)

Partenaires syndicaux

Collectivités territoriales

Partenaires expérimentations – lutte frelon

Contact

Patrick FAVAREL
patrick.favarel@cd31.fr

Agriculteurs

Partenaires expérimentations territoriales - pollinisateurs